



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

malgré-nous

Question écrite n° 100092

Texte de la question

M. Michel Liebgott interroge M. le ministre délégué aux anciens combattants à propos de la reconnaissance des incorporés de force dans l'armée allemande dits « malgré-nous ». L'incorporation de force de jeunes Alsaciens-Mosellans dans l'armée allemande au cours du second conflit mondial s'est faite dans des conditions connues de coercition. L'usage de la force n'a ainsi guère laissé d'autre alternative à ces jeunes gens que de se soumettre et de porter un uniforme en contradiction avec leurs choix propres. Sauf à considérer que sous l'Occupation, l'ensemble de la nation aurait agi de façon ambiguë face à l'occupant, le comportement de ces jeunes gens et leur enrôlement de force ne saurait souffrir une quelconque suspicion. Aussi les « malgré nous » et leurs familles souhaitent-ils que notre pays pose un acte fort consistant à reconnaître officiellement les sacrifices endurés. Cet acte pourrait prendre la forme d'une déclaration solennelle de pouvoirs publics, au premier rang desquels M. le Président de la République, ainsi que le souhaite clairement l'Association des malgré-nous de Moselle. Il demande donc au Gouvernement quelles sont ses intentions en la matière et selon quelles modalités le Président de la République pourra être sensibilisé à cette requête.

Texte de la réponse

S'agissant du nécessaire devoir de mémoire à l'égard des « malgré-nous », le ministre délégué aux anciens combattants tient à préciser à l'honorable parlementaire que dans le cadre de la célébration du 60e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, il s'est rendu, avec le Premier ministre et plusieurs membres du Gouvernement, à Strasbourg, en novembre 2004, pour la commémoration de la libération de cette ville, survenue le 23 novembre 1944. Dans son discours, le chef du Gouvernement a rappelé les souffrances entraînées en Alsace-Moselle par l'annexion et notamment celles des incorporés de force dans l'armée allemande. Par ailleurs, l'État a soutenu ce devoir de mémoire en participant de manière substantielle au financement du mémorial de l'Alsace-Moselle, à Schirmeck, dans le Bas-Rhin. Ce mémorial, ouvert depuis le 19 juin 2005 et que le Président de la République a visité le 3 novembre 2005, invite à découvrir la douloureuse histoire des Alsaciens et des Mosellans de 1870 jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et permet d'en appréhender tous les aspects, dans le respect de toutes les mémoires. Le ministre souhaite ajouter que la transmission de la mémoire des conflits du xxe siècle constitue l'un des axes majeurs de son action en matière de mémoire. C'est ainsi que depuis plusieurs années déjà, une coopération s'est instaurée entre la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du département ministériel et la direction de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, afin de promouvoir les actions pédagogiques ayant pour objet la mémoire des conflits contemporains. Dans ce domaine également, plusieurs centres régionaux de documentation pédagogique, dont celui d'Alsace, présentent des dossiers et des exemples de démarches pédagogiques qui permettent de réfléchir sur la situation qui fut celle de l'Alsace-Moselle et de ses habitants au cours de cette douloureuse période de l'histoire.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100092

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 18 juillet 2006, page 7420

Réponse publiée le : 29 août 2006, page 9054